



**make\_sense**

## Appel à projets Sprint Prototypage – Promo 2

### Règlement

L'appel à projets « Sprint Prototypage » s'appuie sur la méthode déployée par l'incubateur make\_sense.

Ce programme vise à travailler sur la question de sa création de valeur et ainsi s'assurer que son projet répond bien à un besoin clairement défini par une personne réelle.

L'objectif final est de prototyper, afin de tester cette proposition de valeur, plus qu'un produit !



# 1 - Présentation de l'appel à projets

Le [Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse](#) possède une expérience reconnue dans l'accompagnement de projets innovants du territoire (78/91).

Nous avons pu soutenir l'**émergence de projets** dans les domaines du tourisme durable (Application de randonnée [Rando PNR IDF](#)), de l'Alimentation de proximité (Épiceries vrac et participatives, Foodtrucks), des Énergies renouvelables (Centrale collective citoyenne, cadastre solaire), du développement local (Partenariat WE CAN DOO, Monnaie locale La Racine), des lieux mutualisés ([Serres de Beaudreville](#), FabLab de la vallée) et de la mobilité rurale ([la maison de l'écomobilité](#)).

Pour accompagner l'émergence de ces projets, le Parc naturel réunit les compétences des missions énergie, tourisme, agriculture et développement économique dans le pôle « La Fabrik du Parc naturel ».

L'accompagnement de la promotion n°1 s'est terminé avec succès et nous avons décidé de renouveler cet appel à projet pour une promotion n°2.

**Ce programme est porté par La Fabrik du Parc naturel en partenariat avec l'incubateur make\_sense.**

## 1-1. Objectifs

- Répondre à une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux : l'innovation et l'expérimentation ;
- Favoriser l'émergence de projets innovants, dans les domaines :
  - des énergies renouvelables
  - de l'éco-construction
  - du slow tourisme – de l'itinérance
  - de la mobilité dans les territoires ruraux
  - de l'alimentation durable
  - des lieux partagés et tiers-lieux
  - de l'économie circulaire
  - de l'artisanat innovant
  - de la low-tech
- Accompagner, expérimenter, fédérer et faire connaître les initiatives.

## 1.2. Présentation du programme classique du « Sprint prototypage » de make\_sense (pour le PNR sur 8 semaines)

Un format d'accompagnement **court**, **collectif** et **accessible à tous** à destination d'entrepreneurs sociaux souhaitant passer à l'action rapidement sur une thématique précise de leur projet.

### COURT

Un sprint dure 6 semaines seulement. Le contenu est découpé semaine par semaine pour vous aider à atteindre votre objectif pas à pas

### COLLECTIF

Un sprint réunit un petit groupe d'entrepreneurs (10 à 15) permettant de sortir de la solitude entrepreneuriale et d'être boosté par le pair à pair

### ACCESSIBLE À TOUS

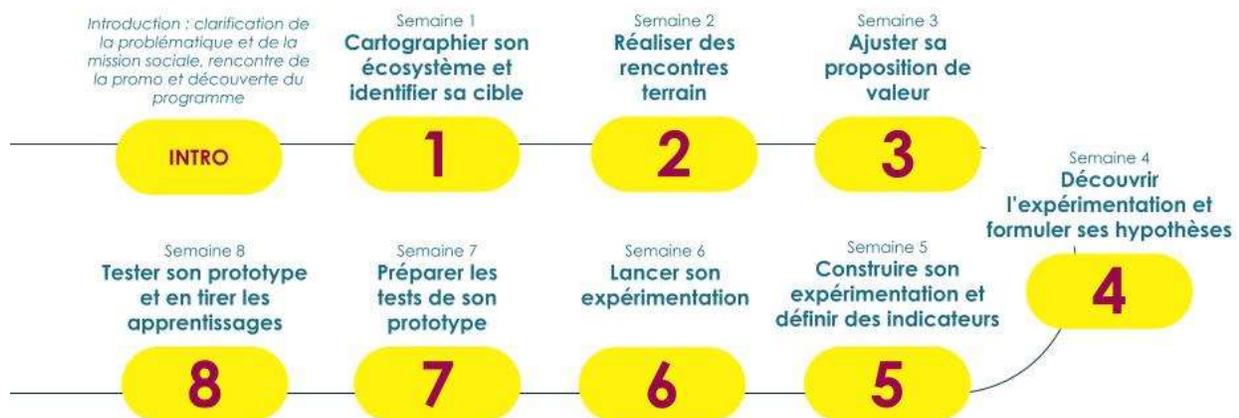
C'est un programme entièrement gratuit pour les entrepreneurs et qui est dispensé à distance (tout en proposant des temps de rencontre ponctuels)



## Programme Sprint Prototypage

Clarifiez votre problématique, identifiez et rencontrez vos potentiels utilisateurs et développez un 1er prototype fonctionnel de votre solution !

## Le parcours semaine par semaine



A l'issue des 8 semaines, les porteurs de projet pourront poursuivre l'accompagnement en accédant à un programme permettant de définir le business model.

### 1-3. Quels projets peuvent être déposés ?

Les innovations ou inventions portant sur les thèmes de la mobilité durable, l'agriculture durable, les énergies renouvelables, le tourisme durable\*, la digitalisation des commerces, l'économie circulaire, collaborative, tiers-lieux ;

\*Sauf hébergement insolite : problématique de foncier, de réglementation implique un temps long non compatible avec l'appel à projet. Les projets qui incluent ses dimensions sont invités à prendre contact directement avec les chargés de mission du PNR.

De manière générale, un point de vigilance est à porter dès lors que le projet revêt une dimension foncière, bâti/site inscrit/classé, forêt de protection ou tout autres mesures de protection qui font l'objet d'une attention particulière dans le contexte d'intervention du Parc naturel (compatibilité avec la Charte et le Plan de Parc).

### 1-4. Qui peut déposer un projet ?

L'appel à projets est ouvert aux porteurs de projets :

- Résidant dans une commune du Parc naturel ;
- Résidant hors périmètre PNR (Région IDF et territoire national) et souhaitant expérimenter puis déployer (voir conditions spécifiques) une solution sur le périmètre du Parc naturel.

### 1-5. Sélection des candidatures : critères d'éligibilité

Afin d'être retenu, le projet proposé doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Le potentiel d'impact social ou environnemental pour le territoire du Parc ;
- Porte sur les grandes thématiques citées au 1.3. ;
- Est compatible avec la [charte du Parc naturel régional](#) (cohérence avec les politiques du Parc) ;
- L'implication sérieuse dans son projet et la motivation pour intégrer le programme ;
- La proposition de valeur croise plusieurs grandes thématiques ciblées (exemple la proposition de valeur du Bonpicnic est de proposer aux touristes un pique-nique fabriqué par un artisan local, à base de produits de l'agriculture locale) ;
- La proposition de valeur doit pouvoir être testée dans le cadre du programme SPRINT. La faisabilité technique, juridique, financière ou administrative sera prise en compte pour l'éligibilité des projets ;
- Possibilité d'être reproductible et peut faire l'objet d'un transfert d'expérience ;
- Le stade d'avancement du projet :
  - J'ai une idée structurée, soutenue par ma communauté, mes proches et j'ai besoin d'aide pour avancer ;
  - Mon projet est avancé mais je me sens seul, le Sprint m'apporte une communauté et une expertise à la mise en œuvre ;
  - J'ai commencé à prototyper ou tester mon projet mais je ne suis pas certain que je m'adresse aux bonnes personnes / de la bonne manière mais je ne suis pas certain d'avoir la bonne approche méthodologique

L'ensemble de ces critères peuvent être cumulatifs, il reviendra au jury, sur la base d'une grille d'analyse de valider les projets. Les porteurs de projets non retenus pour le programme SPRINT, auront une réponse motivée et seront orientés vers d'autres dispositifs d'accompagnement.

## 1.5. Conditions particulières

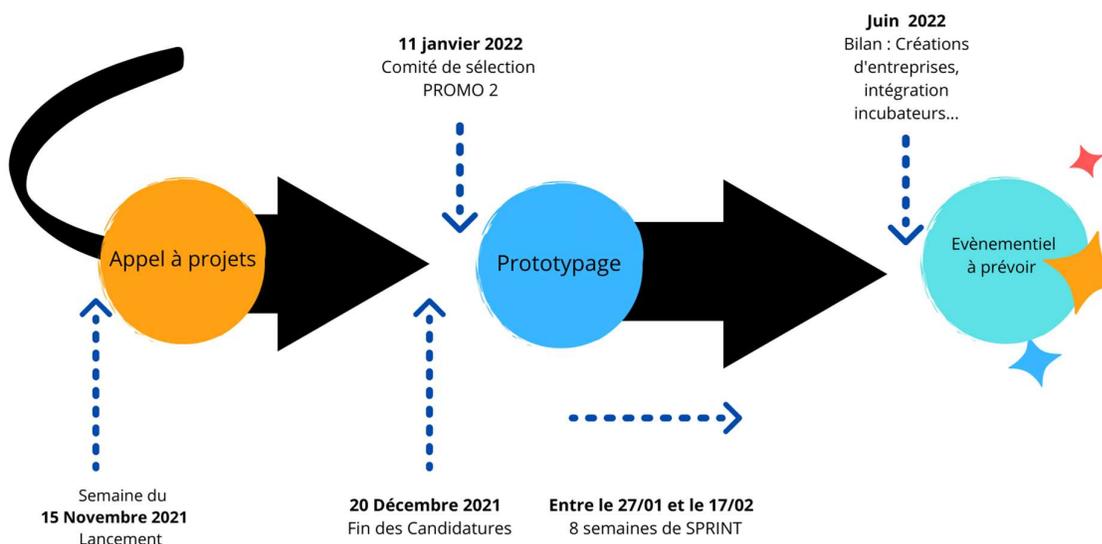
Le **bénéficiaire du Programme SPRINT** s'engage à :

- Poursuivre le développement du projet pendant une durée minimum de 1 an sur le périmètre du Parc naturel (coworking, tiers lieux, bureaux...);
- Ou en prolongeant l'expérimentation au bénéfice des habitants, entreprises et/ou des collectivités du territoire ;
- À contribuer à faire vivre la communauté d'entrepreneurs innovants du Parc au travers la participation à la promotion de lancement et aux suivantes ;
- À faire valoir dans ses communications futures la mention : « projet soutenu par le Parc ».

Dans le cas de projets d'**investissements**, le porteur de projet devra s'engager à maintenir la vocation du projet financé pour une durée minimum de 3 ans.

# 2 - Modalités de l'appel à projets

## 2-1. Calendrier prévisionnel de la Promotion 2



## 2-2. Instruction des candidatures

Les porteurs de projets candidatent à l'appel à projet en répondant au **questionnaire en ligne** (voir la Partie 3. Comment répondre à l'appel à projet).

Un **référent** est désigné en interne au sein de l'équipe technique du Parc pour le suivi de chacune des candidatures. Le référent sera l'interlocuteur du candidat présélectionné durant le temps de constitution du dossier final, dans le suivi de réalisation du projet et dans le suivi de l'attribution des aides. Il pourra

demander des pièces complémentaires (présentation, vidéo courte, etc.).

**Le comité de sélection** pourra s'appuyer sur des partenaires et experts indépendants, qui pourront y participer selon les cas.

**Le comité de sélection est prévu le 11 janvier 2022**, et regroupera les techniciens et un membre des commissions thématiques restreintes du Parc naturel :

- Agriculture durable ;
- Tourisme, liaisons douces, déplacements durables ;
- Développement économique et énergie.

## 2-3. Nombre de projets retenus et dotations

**Le comité de sélection** de l'appel à projets a toute latitude pour décider du nombre de projets à retenir et du montant de subvention à attribuer, cependant le nombre de lauréats est limité à 8 projets.

Voici une liste non exhaustive des dotations envisagées pour les lauréats ;

- Le **coaching** par un mentor et/ou un expert thématique du Parc naturel dans la phase d'expérimentation puis de suivi du projet ;
- L'accompagnement dans une **levée de fonds participative** (prise en charge des frais de dossier, appui en communication auprès des réseaux du Parc naturel - 8 000 abonnés à la page Facebook du Parc). A ce titre le Parc naturel a déjà accompagné en trentaine de projets qui ont levé plus de 200 000 € ;
- Un ou des projets d'investissements répondant aux critères du présent appel à projets pourront faire l'objet d'une **attribution de subvention** spécifique dans le cadre des budgets du Parc ;
- Les projets lauréats pourront faire l'objet **de communication** de la part du Parc à travers ses différents supports de communication et réseaux : Echo du parc, site internet, articles dans la presse, vidéos ... Chaque candidat autorise cette communication dès lors qu'il répond à l'appel à projets.

Les attributions de financement sont soumises aux crédits disponibles et du vote du Comité syndical.

## 2-4. Publicité

Le Parc organise la publicité de l'appel à projets par l'intermédiaire du site Internet du Parc, de communications dans l'Echo du Parc, de communication auprès des bulletins municipaux, dans le cadre de ses missions de conseil et assistance auprès des acteurs du territoire, dans le cadre des Comités et Bureaux syndicaux et des commissions et groupes de travail, etc.

**make\_sense** partenaire principal du Parc dans cette opération relayera l'appel à projets via ses outils et réseaux de communication (Facebook, LinkedIn, newsletter, ...).

## 3 - Comment répondre à l'appel à projet

### **L'appel à candidature sera ouvert jusqu'au 20/12/2021 inclus**

Le Porteur de projet s'inscrit en ligne sur la page de l'Appel à Projets : <https://sprintpnr.makesense.org>  
en renseignant le formulaire : <https://zfrmz.eu/HWyC0wjPRtHNGMFEigaE>

#### **Contact au PNR :**

[lafabrikpnr@gmail.com](mailto:lafabrikpnr@gmail.com)

01 30 52 09 09

### **Le Parc informe les candidats de leur éligibilité ou non éligibilité à l'appel à projet après la tenue du Comité de Sélection.**

Des demandes complémentaires peuvent être demandées à toute étape de l'instruction. Les porteurs de projets pourront être invités à présenter leur projet présélectionné devant le comité de l'appel à projets.

Le non-respect du présent règlement peut être la cause d'un refus de candidature ou de projet.